

# **ÉNERGIE SAGUENAY : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

**Deuxième partie de l'audience publique du BAPE**

**Commentaire présenté au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement (BAPE) par le**

## **Collectif Femmes pour le Climat**

**déposé le 22 octobre 2020**

**présenté en séance le 3 novembre 2020**

## **PRÉSENTATION DU COLLECTIF**

Au président, M. Denis Bergeron Au commissaire, M. Laurent Pilotto,

*Messieurs, bonjour,*

*Le Collectif Femmes pour le Climat est un collectif regroupant des femmes provenant de différents horizons au Québec et au Canada. Nous sommes autochtones, allochtones et femmes provenant de la diversité de notre société. Nous oeuvrons dans différents milieux, par exemple comme artiste, géographe, enseignante, consultante, mère, avocate, pharmacienne, technicienne de la faune, étudiante, professeure, travailleuse du communautaire et occupons d'autres professions de nombreux horizons.*

*Ce qui nous unit est que nous sommes toutes soucieuses de l'avenir de la planète et du climat ainsi que de la protection de la biodiversité. Aussi, nous avons à coeur d'assurer le futur des générations qui nous suivront.*

*Nous espérons que notre voix sera entendue lors de cette consultation et que les commissaires auront à coeur l'avenir de la planète, du climat, de la biodiversité, des générations à venir ainsi que le respect des droits des peuples autochtones.*

*Vous remerciant.*

*Le Collectif Femmes pour le Climat*

## **1. INTRODUCTION**

Le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel d'Énergie Saguenay soulève pour nous d'innombrables questions. Toutefois, dans ce mémoire nous centrerons notre propos autour des questions de protection du climat et de la biodiversité, sur les impacts sur les activités économiques et récréotouristiques, ainsi que sur l'absence d'acceptabilité sociale.

Nous aborderons aussi des considérations concernant le processus de consultation du BAPE et le défaut de considérer le projet dans son ensemble, qui nous semblent des éléments problématiques.

## **2. QUESTION CLIMATIQUE ET GAZ À EFFET DE SERRE (GES)**

### **L'importance du climat**

Les préoccupations concernant le climat ne cessent de se généraliser partout sur la planète depuis plusieurs années. Plus récemment le rapport du GIEC sur le réchauffement climatique<sup>1</sup> ainsi que de nombreux autres rapports annonçant des dangers imminents pour la survie de centaine de milliers d'espèces, nous alertent sur la situation fragile de ce climat et de la survie des espèces, incluant la survie humaine.

Pourtant, partout sur la planète, incluant au Canada et au Québec, les changements sont définitivement trop lents pour modifier cette tendance au réchauffement tandis que les grands projets d'énergies polluantes se poursuivent, dont ceux des énergies fossiles. Partout aussi, les industries fossiles modifient leurs messages pour convaincre les politiques, les médias et le public, et usent de stratégies pour assurer que cette industrie est inévitable et bonne pour le climat, notamment en la faisant passer pour une énergie de transition. C'est le cas dans le dossier qui nous préoccupe ici avec le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel d'Énergie Saguenay.

Or, toutes ces stratégies ne tiennent pas la route et elles ne font que repousser les efforts que nous devons faire collectivement pour développer les vraies énergies de la transition et les énergies vertes ainsi que de tourner la page sur les énergies qui détruisent le climat et la vie sur notre planète. Comme la cigarette du fumeur en phase terminale, l'industrie fossile mène à notre perte.

### **Émissions de gaz à effet de serre (GES)**

Tout d'abord, pour prendre l'enjeu de protection du climat réellement en compte, l'entreprise devrait présenter son projet dans son ensemble, c'est-à-dire considérer les émissions de GES en aval et en amont du projet ainsi que le gazoduc en plus de l'usine de liquéfaction.

---

<sup>1</sup> <https://www.ipcc.ch/sr15/>

Sur la question du gazoduc et de l'usine de liquéfaction, ces deux éléments sont indissociables et forment un seul et même projet, alors que GNL Québec et Gazoduc affirment que ce sont des projets distincts<sup>2</sup>. Cette façon de faire des promoteurs signifie que les deux composantes sont évaluées par des processus environnementaux distincts. Le gouvernement Legault a d'ailleurs refusé de mener une évaluation environnementale globale. Or, si l'entreprise, le gouvernement mais aussi le BAPE, ont à coeur la protection environnementale ou encore le respect des engagements du Québec et du Canada au niveau climatique, ils doivent impérativement prendre en compte l'ensemble des éléments constitutifs du projet. Rappelons d'ailleurs que sans usine de liquéfaction il n'y aurait pas de gazoduc et inversement. Et rappelons que ces deux éléments du projet ont des impacts qui doivent être analysés ensemble, dans leur globalité.

De plus, évidemment, les émissions de GES et les impacts de ce projet ne se limitent pas à ces infrastructures, car cela omet la considération des impacts et émissions liées à l'extraction en amont de ce gaz naturel, ainsi que sa consommation, en aval. Diviser le projet en plusieurs segments et ne pas considérer ces réels impacts globaux ne constitue qu'une stratégie malhonnête - trop souvent employée d'ailleurs par les promoteurs dans nombre d'évaluations - pour fausser des données et mêler le public ainsi que pour convaincre les instances d'évaluation et les décideurs.

Considérant ainsi l'ensemble des éléments du projet, le scénario conservateur consensuel retenu par un grand nombre d'ONG et de groupes citoyens, équivaut à 50 mégatonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>/année. Il s'agit de l'équivalent d'environ 10 millions de voitures supplémentaires par an sur nos routes. Ce scénario, prend en compte tel qu'il se devrait, les émissions en amont et en aval du projet<sup>3</sup>. Ce qui évidemment portera atteinte au climat mais aussi empêchera le Canada d'atteindre ses cibles de réduction de GES.

D'ailleurs, rappelons qu'en juin 2019, une lettre de 160 scientifiques est venu appuyer l'importance de considérer ces éléments<sup>4</sup>. Ces scientifiques indiquaient aussi que ce projet ne contribuerait pas à lutter contre le changement climatique et qu'au contraire, il favoriserait l'extraction quotidienne de 44 millions de mètres cubes de gaz naturel dans les Prairies canadiennes, ce qui représente 2,6 fois la consommation quotidienne de l'ensemble du Québec. Ainsi, le Canada - déjà le 5e exportateur de gaz naturel en importance au monde - verrait ses exportations nettes de gaz naturel grimper de 27 % si ce projet allait de l'avant.

Le projet permettrait d'exporter chaque année l'équivalent de plus de deux fois la consommation actuelle de gaz au Québec, contribuant à amplifier les émissions de notre province. À elles seules, les émissions de GES générées par la production du gaz dans l'ouest canadien pour le projet de la compagnie GNL-Québec annuleraient en une année tous les efforts de réduction de GES du Québec faits depuis 1990 et empêcheraient la transition complète et nécessaire vers les énergies renouvelables.

### **Sur la « *pseudo carbonneutralité* » du projet**

---

<sup>2</sup> <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/555872/les-ges-oublies-d-energie-saguenay>

<sup>3</sup> Analyse du professeur Jesse Greener :

[https://docs.google.com/presentation/d/1paqSv1QWBEsOfVX\\_\\_tdaQyIVn2S1X5arL\\_oz0XLetx1U/edit#slide=id.p](https://docs.google.com/presentation/d/1paqSv1QWBEsOfVX__tdaQyIVn2S1X5arL_oz0XLetx1U/edit#slide=id.p)

<sup>4</sup> <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/555880/le-projet-gnl-quebec-doit-etre-rejete>

Lorsqu'il considère le projet, Énergie Saguenay exclut l'extraction du gaz, le transport maritime, la combustion du gaz à l'étranger, et ne considère que l'usine de liquéfaction. Cela équivaut à noyer le poisson et permet au promoteur de se targuer d'être carbo-neutre sur les émissions de l'usine seulement, en se vantant de compenser, par exemple en plantant des arbres ou en achetant des crédits carbone.

Un autre aspect de cette «*pseudo carboneutralité*» est de se vanter d'utiliser l'énergie hydroélectrique. Toutefois, il est illogique d'utiliser l'énergie hydroélectrique (présentée «*propre*») pour fournir en électricité un projet qui vise à augmenter la production de gaz fossile ! C'est tout à fait le genre de logique qui contribue à poursuivre la course en avant du réchauffement climatique. De plus, sans approfondir ici le débat sur les assertions concernant la «*propreté*» de l'énergie hydroélectrique, rappelons que celle-ci n'est pas sans impact sur les rivières, la biodiversité ainsi que sur les droits des peuples autochtones, entre autres éléments.

De surcroît, le promoteur affirme que ce gaz ira remplacer l'utilisation de charbon à l'étranger. Toutefois, dans les faits, il reconnaît qu'il n'y a encore aucun contrat signé avec aucun acheteur. Aussi, malgré ses affirmations, le promoteur a refusé de s'engager à négocier la vente de son gaz uniquement en remplacement du charbon. Rien n'assure que ce gaz naturel servira à remplacer des sources énergétiques qui émettent davantage de gaz à effet de serre (GES) et le promoteur reconnaît que à peu près 20 % de la production n'irait pas directement remplacer des énergies plus polluantes. Ce gaz pourra donc servir à remplacer d'autres types d'énergie ou simplement s'ajouter aux autres, décuplant évidemment les émissions de GES et les impacts sur le climat. Il a aussi évoqué une part de 25 % à 30 % qui remplacerait du gaz naturel. Ce serait le cas en Europe, où le gaz naturel exploité par fracturation en Alberta permettrait à certaines entreprises ou pays de changer de fournisseur. Non seulement cela équivaut à échanger une piasse pour quatre trente sous mais aussi cela contribue à l'augmentation des émissions de GES canadiennes pour approvisionner un marché extérieur.

En séance du BAPE, le promoteur a également reconnu qu'une partie du gaz liquéfié pourrait aussi remplacer des « énergies potentiellement moins polluantes », telle que l'hydroélectricité.

Pierre-Olivier Roy du CIRAIG a indiqué à la Commission qu'en fonction des contrats de vente qui seraient signés par l'entreprise, le bilan pourrait mener, selon les extrêmes, à une réduction de « 80 millions de tonnes » par année de GES, ou alors une hausse globale de « 40 millions de tonnes » de GES.

Or, selon Jean-Thomas Bernard, professeur à l'Université d'Ottawa et spécialiste de l'analyse des marchés de l'énergie, GNL ne peut imposer de clauses environnementales aux éventuels acheteurs et ce sont ces derniers qui peuvent disposer du gaz naturel selon leurs besoins. Et même si cette restriction apparaissait au contrat, elle serait difficile à vérifier en cours de réalisation<sup>5</sup>. D'ailleurs, selon cet expert, le projet GNL Québec n'a pas

---

5

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/586547/gnl-quebec-impossible-de-preciser-le-bilan-climatique-du-projet>

été conçu pour des objectifs environnementaux, mais pour trouver des débouchés pour la production gazière croissante dans l'ouest du Canada, en raison du recours à la technique de fracturation hydraulique.

Ajoutons à tout ceci que lorsqu'on prend en compte les émissions fugitives du gaz (les fuites), il n'y a aucun avantage à utiliser le gaz plutôt que le charbon<sup>6</sup>. Bref, l'argument du remplacement du charbon ne tient tout simplement pas.

Pour nous, ces stratégies du promoteur sur la question des impacts climatiques, ses assertions sur la pseudo carboneutralité ainsi que sur l'hypothétique remplacement du charbon, montrent clairement les dérives stratégiques que peuvent adopter des industries pour s'assurer le développement de projets aux impacts nocifs pour le climat. GNL Québec ne peut pas garantir de baisse des GES ni le remplacement du charbon. Que les décideurs publics et les organismes de consultation chargés de l'analyse et de l'acceptation de ces projets ne remettent pas en cause ces présomptions nous semble hautement inquiétant. Rappelons que ces derniers ont entre leurs mains un grand pouvoir sur notre futur collectif ainsi que de grandes responsabilités face aux enjeux environnementaux et de respect des accords internationaux.

### **Incompatible avec le contexte de crise climatique et les Accords de Paris**

Avec la ratification des Accords de Paris, les États s'engagent à garder la température à +2°C, et le plus possible à +1.5°C. Or, pour restreindre l'augmentation à 1.5°C, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) nous informe qu'au niveau mondial, on doit réduire les émissions de GES entre 40 et 60% sous les niveaux de 2010 d'ici 2030.

Pour sa part, la compagnie GNL-Québec n'a pas démontré la carboneutralité de son usine de liquéfaction. Il n'a que des scénarios et ceux-ci ne prennent pas en compte l'ensemble du projet et ses impacts. De plus, environ 90% des émissions de GES liées à GNL-Québec se produiraient à l'extérieur du Québec en raison de la production, du transport et de la combustion du gaz. En 2030, GNL Québec contribuerait plutôt à augmenter la production de GES au niveau mondial.

GNL Québec affirme que son complexe de liquéfaction serait « *le plus vert au monde* », parce que l'usine fonctionnera à l'hydroélectricité. Toutefois, quand toutes les étapes de la chaîne de production de GNL sont considérées, cet avantage disparaît et les émissions totales de GES du projet équivalent à la moyenne d'autres projets similaires.

Globalement, le projet Énergie Saguenay « pourrait faire augmenter les émissions de GES du Canada d'environ 8,5 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par année<sup>7</sup> », selon le ministère de l'Environnement. Un autre avis provenant du ministère de la Santé et des

---

<sup>6</sup> <https://www.borealisation.org/gnl-quebec-a-contresens-de-lavenir/>

<sup>7</sup> <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/548264/l-etude-d-impact-de-gnl-quebec>

Services sociaux estime que GNL Québec devrait fournir des données historiques sur les émissions de GES du Québec, « afin de pouvoir apprécier l'impact du projet dans la lutte contre les changements climatiques »<sup>8</sup>. Concrètement, les émissions annuelles totales liées au projet équivaldraient à annuler toutes les réductions d'émissions obtenues entre 1990 et 2016.

Bref, il apparaît clair que ce projet est loin d'être le projet vert vanté par son promoteur et «*n'aidera pas la planète*» à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique. Alors que la crise climatique s'aggrave, notre planète subit déjà les effets dévastateurs de l'extraction des combustibles fossiles et du chaos climatique. Le raisonnement que remplacer le charbon par un projet de gaz naturel serait bon pour le climat et la carboneutralité, ne tient pas.

Il faut que les sociétés accélèrent la transition juste vers les énergies renouvelables et régénératrices et se désengagent des énergies fossiles. Nous demandons donc aux commissaires du BAPE de prendre en compte l'ensemble des impacts de ce grand projet gazier, à partir de l'extraction jusqu'à la consommation et de ne pas entrer dans la logique de sectionnement du projet. Nous exhortons aussi nos décideurs et gouvernants à enfin prendre le virage nécessaire pour la planète et la protection du climat, en tournant le dos aux énergies fossiles et à investir dans de réels projets verts structurants. Les projets qui iront de l'avant dans le futur doivent contribuer à l'atteinte des cibles d'émissions que le Québec et le Canada se sont engagés à atteindre. Nous sommes confiantes que nous avons les moyens d'atteindre des cibles ambitieuses et que notre société y gagnera sur tous les aspects.

### 3. IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Le projet GNL Québec constitue une menace sérieuse pour la biodiversité. Le pipeline Gazoduq fragmenterait l'habitat de 17 espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition<sup>9</sup> en traversant les milieux naturels du Nord du Québec, allant de l'Abitibi-Témiscamingue au Fjord du Saguenay. Puis, l'exportation du gaz liquéfié exigerait 6 à 8 passages de super-méthaniers dans le fjord chaque semaine. Le bruit sous-marin de ces géants des mers mettrait en péril la survie du béluga du Saint-Laurent dans le seul refuge acoustique protégé dont il dispose encore<sup>10</sup>.

Pris dans son ensemble, ce projet altérerait encore davantage les écosystèmes terrestres et marins dont dépend la vie sur Terre, alors même que les experts mandatés par l'ONU ont récemment confirmé un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère, érodant « les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier »<sup>11</sup>.

---

8

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/567277/gnl-quebec-des-impacts-climatiques-difficiles-a-prevoir>

<sup>9</sup> [https://docs.google.com/document/d/1kuB-x4hZgt22hPTJsaQgQ04ZmFZXmunQl3Sr\\_zTO3t4/edit](https://docs.google.com/document/d/1kuB-x4hZgt22hPTJsaQgQ04ZmFZXmunQl3Sr_zTO3t4/edit)

<sup>10</sup> Idem

<sup>11</sup> INTERGOVERNEMENTAL SCIENCE-POLICY PLATFORM ON BIODIVERSITY AND ECOSYSTEM SERVICES – *Media Release: Nature's Dangerous Decline 'Unprecedented'; Species*

#### 4. LE BÉLUGA, ESPÈCE MENACÉE

Le béluga du Saint-Laurent est considéré comme une espèce menacée, en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du gouvernement du Québec, et en voie de disparition, selon la classification du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Il subit un déclin constant depuis le début des années 2000. Notons que cette espèce est affectée par une hausse sans précédent de la mortalité de femelles en âge de se reproduire et de nouveau-nés depuis 2010. Il reste actuellement moins de 900 bélugas de la population de l'estuaire du Saint-Laurent.

Des scientifiques de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), mandatés par le gouvernement, recommandent d'imposer un moratoire<sup>12</sup> sur les projets de développement qui auraient pour conséquence d'augmenter la circulation de navires dans la rivière Saguenay, pour protéger le bélugas. Selon eux, une hausse du nombre de transits, sans mesures d'atténuation, irait à l'encontre des efforts de rétablissement du béluga du Saint-Laurent, espèce en voie de disparition.

Ces recherches effectuées jusqu'ici ont permis de découvrir que les bélugas sont plus nombreux qu'on ne le croyait à fréquenter le fjord du Saguenay, considéré comme un refuge acoustique. Alors que des relevés aériens avaient estimé à 5 % la proportion de bélugas fréquentant la rivière, de nouvelles données permettent plutôt de penser que 50 % d'entre eux le font, dont 67 % des femelles recensées. Or, de nouveaux projets de développement économique, comme le projet Énergie Saguenay de GNL-Québec, augmenteront le trafic maritime sur la rivière Saguenay et, incidemment, l'exposition des bélugas aux bruits sous-marins.

La survie du béluga est menacée par l'augmentation du trafic occasionné par les méthaniers qui sillonneraient le fjord. Or, en y ajoutant le trafic additionnel de GNL<sup>13</sup>, 675 navires marchands (soit 1 350 passages) transiteraient chaque année dans le Fjord du Saguenay à l'horizon 2027-2030, soit une augmentation de 200 % relativement au trafic actuel. À lui seul, GNL générerait jusqu'à 400 passages de méthaniers chaque année dans le Fjord et sur le Saint-Laurent, et ce, pour une durée d'au moins 25 ans.

L'augmentation de trafic maritime prévue occasionnerait 5 fois plus de bruit dans le Fjord, ce qui est critique pour la survie de l'espèce<sup>14</sup>. Cette augmentation de cinq fois les périodes de

---

*Extinction Rates 'Accelerating'* – <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment>  
accessed on May 27, 2019

<sup>12</sup>

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1730800/moratoire-projets-developpement-traffic-maritime-risques-belugas>

<sup>13</sup> <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/561779/gnlbelugas>

<sup>14</sup>

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/549560/le-projet-gazoduq-pourrait-menacer-la-survie-du-beluga-selon-le-gremm>

bruit intenses est très préoccupante, car c'est aussi une destruction de l'habitat du béluga si on considère la notion de zone de tranquillité.

Le rapport des experts mandatés par le gouvernement du Québec, recommande de regarder globalement l'ensemble des projets de développement qui risquent d'accroître la navigation dans le Saint-Laurent et la rivière Saguenay. Au projet de GNL-Québec, s'ajoutent entre autres celui de Métaux BlackRock qui souhaite emménager au port de Grande-Anse, ainsi que celui de l'entreprise Ariane Phosphate qui a reçu au cours des derniers mois une décision favorable du gouvernement fédéral pour construire un terminal maritime sur la rive nord du Saguenay.

En conclusion, nous recommandons à la Commission de répondre favorablement à la demande de moratoire, notamment du GRIMM, pour la protection du béluga. Nous nous rangeons au principe de précaution, recommandé dans le rapport d'expert du GREMM, dans la prise de décisions pour lesquelles des effets écologiques dommageables et irréversibles ne peuvent être exclus. Nous recommandons aussi à la Commission d'envisager un statut supplémentaire de protection pour le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, l'aire marine protégée située à l'embouchure du fjord de la rivière Saguenay.

Bien que nous considérons qu'aucune espèce ne devrait être menacée ou disparaître, nous tenons à souligner l'aspect emblématique qu'a acquis le béluga tant pour le Fjord, le Saint-Laurent et que pour le Québec en entier. Ce grand fantôme de nos littoraux est adoré par les habitant.es de notre province et contribue au rayonnement de celle-ci. Il participe à l'attraction de milliers de touristes domestiques et internationaux au Saguenay, à Tadoussac et dans d'autres régions de l'Est du Québec. Nos gouvernements devraient en conséquence mettre tout en oeuvre pour protéger cette espèce des impacts liés à la navigation, tant pour les collisions, les effets sur le bruit, que les perturbations engendrées par le trafic maritime.

## **5. RESPECT DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES**

L'oléoduc Gazoduc créerait un corridor de 780 km qui traversera des zones boisées, ainsi que de nombreuses rivières et aires protégées au Québec. Quarante-trois collectivités québécoises et cinq communautés des Premières Nations se trouvent sur la trajectoire envisagée<sup>15</sup>. Les nations autochtones affectées directement par la réalisation de ce segment du projet sont : les Innus, les Attikameks et les Anishnabes.

Les traités signés avec les Premiers peuples ainsi que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, obligent les juridictions à assurer le respect de leurs droits ancestraux souverains. Cela inclut notamment le droit à la consultation libre et éclairée. Les gouvernements du Canada et du Québec ont donc, comme le recommande l'ONU, la responsabilité de garantir le respect des droits ancestraux souverains des peuples autochtones. Or, consulter les peuples autochtones n'équivaut pas, comme l'entreprise l'a

---

15

[https://www.equiterre.org/actualite/dossier-complet-gnl-quebec-les-faits-jusqua-present?fbclid=IwAR2PLeh4oICEnU\\_Q7XLDgTZFHqfNsJyW3zU\\_bnkZUPxc8ybgWzbWdUzPgBE](https://www.equiterre.org/actualite/dossier-complet-gnl-quebec-les-faits-jusqua-present?fbclid=IwAR2PLeh4oICEnU_Q7XLDgTZFHqfNsJyW3zU_bnkZUPxc8ybgWzbWdUzPgBE)

fait, à consulter essentiellement les conseils de bande, mais à considérer l'ensemble des communautés.

Pour nous, ce projet ne peut se justifier si les peuples autochtones concernés ne sont pas consultés et considérés dans leur entièreté et si leurs droits ne sont pas respectés. Nous sommes solidaires de ces communautés ainsi que de toutes les communautés autochtones affectées en amont (en Alberta et sur le tracé de l'oléoduc) et en aval du projet (subissant les impacts du réchauffement climatique).

## 1. IMPACTS SOCIAUX ET SUR LA SANTÉ

### Conséquences sur la santé

Le gaz utilisé pour alimenter le complexe de liquéfaction de GNL proviendrait à 100 % de l'Alberta, et au moins 80% de ce gaz serait produit par fracturation hydraulique. Or, selon un rapport de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME), la fracturation hydraulique (la technique d'extraction utilisée pour le gaz qui alimentera l'usine de liquéfaction) accroît les cas de leucémie, de maladies cardiaques, respiratoires et endocriniennes. L'ACME réclame d'ailleurs un moratoire sur la fracturation hydraulique, car cette technique non-conventionnelle d'extraction menace le climat planétaire, la qualité de l'eau et de l'air ainsi que la santé humaine<sup>16</sup>.

Il est important de comprendre qu'avec ce projet, le promoteur cherche des débouchés pour le gaz naturel produit par fracturation dans l'Ouest canadien. Le développement de ce projet de complexe de liquéfaction au Saguenay a donc irrémédiablement pour conséquences d'encourager la filière d'extraction du gaz naturel en Alberta, incluant les procédés par fracturation. Rappelons que le rapport de la Commission du BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent concluait sur la recommandation d'un moratoire sur cette filière ici même au Québec. Le rapport du BAPE soulignait alors que la fracturation hydraulique pour extraire le gaz de schiste du sous-sol entraînerait des risques pour l'environnement et pour la sécurité publique<sup>17</sup>. En conséquence, il serait difficile de justifier le développement de cette filière en Alberta, ce que l'on ferait en approuvant le projet GNL au Québec.

Ensuite, le gaz naturel présente en lui-même un risque important de par sa nature hautement inflammable et cela à chaque étape de manutention du produit, incluant le transport et le stockage. Depuis 2008, plus de 500 incidents impliquant des gazoducs sous la juridiction de l'Office national de l'énergie ont été répertoriés au Canada, dont certains font état d'explosions<sup>18</sup>. Considérant que le projet Énergie Saguenay implique la construction d'un gazoduc de 782 km qui traverserait le Québec d'ouest en est, de

---

<sup>16</sup> <https://cape.ca/gnl-des-inquietudes-pour-la-sante/>

<sup>17</sup>

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/698420/bape-gaz-schiste-exploration-exploitation-vallee-saint-laurant-reactions>

<sup>18</sup> Office national de l'énergie. (2018). Carte interactive des pipelines. [En ligne] <https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/mp/index-fra.html>

l'Abitibi-Témiscamingue à Saguenay, en passant par la Haute-Mauricie, il faut tenir compte de ces risques sur la santé et la sécurité des populations<sup>19</sup>.

Il en va de même pour le transport du gaz naturel liquéfié (GNL), qui transiterait chaque année à travers le fjord du Saguenay sur des navires-citernes. En cas d'accident, le gaz naturel liquéfié peut former une dilution explosive avec l'air susceptible de s'enflammer et de causer des dommages jusqu'à 3,5 km<sup>20</sup>.

Accepter le projet Énergie Saguenay contribue à encourager une industrie nuisible pour la santé au Québec comme au Canada mais aussi au niveau mondial. En effet, "la hausse des températures et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes peut faire augmenter le risque de décès attribuables à la déshydratation et à l'insolation, ainsi que le risque de blessures dues à des changements intenses dans les conditions météorologiques locales."<sup>21</sup> Aussi, la pollution générée par les émissions de GES engendre déjà des problèmes de santé, notamment une augmentation du risque de problèmes respiratoires et de problèmes cardiovasculaires et de certains types de cancer, cela au fur et à mesure que les températures augmentent et aggravent la pollution de l'air. Finalement, on prévoit que les collectivités du Nord du Canada, de même que les populations vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées, seront particulièrement touchées par ces changements.

Si nous avons à coeur la santé de nos concitoyen.ne.s, et des générations futures, il faut entamer dès maintenant une réelle transition énergétique et se défaire de la dépendance aux énergies fossiles. Les effets sur la santé ne peuvent être considérés comme de simples dommages collatéraux. Nous avons aujourd'hui, face à ce projet, l'occasion de faire un geste concret en ce sens et de se détourner de ces énergies du passé.

### **Conséquences psychosociales**

Même si le gouvernement a demandé une évaluation des conséquences psychologiques et sociales associées à la réalisation du projet GNL Québec, et bien que le promoteur admette que le projet polarise et peut générer ce type d'impacts, ce dernier n'a pourtant pas tenu compte de ces enjeux dans le cadre de leur étude d'impact. Cela démontre malheureusement un manque de considération de sa part de ces enjeux et nous apparaît une erreur importante, compte-tenu des effets d'un projet aussi polarisant sur la région du Saguenay.

Le projet est loin de faire l'unanimité dans cette région et il suscite des craintes chez de nombreux citoyen.nes, en raison notamment des conséquences sur le fjord<sup>22</sup> et sur le climat. Les impacts sur les dynamiques et le tissu social sont à considérer car des déchirements se font sentir et cela même au sein de cellules familiales. Finalement, il faut envisager les

---

<sup>19</sup> <https://cape.ca/gnl-des-inquietudes-pour-la-sante/>

<sup>20</sup> Pole, G. (2016). LNG and public safety: the elephant on the water. Canada's National Observer. [En ligne] <https://www.nationalobserver.com/2016/05/05/opinion/lng-and-public-safety-elephant-water>

<sup>21</sup>

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre-facteurs-incidences.html>

<sup>22</sup>

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/586476/le-ministere-responsable-de-la-protection-biologique-absent-des-audiences-du-bape-sur-gnl-quebec>

impacts sur le paysage et le sentiment de sécurité et de quiétude, avec l'augmentation de la taille et du passage des navires.

### **Impacts sur les activités économiques**

Les impacts sur les activités économiques de nombreux résident.es et commerçant.es - notamment ceux.celles subsistant du tourisme - sont à prendre en compte et leurs répercussions peuvent engendrer beaucoup de détresse et de problématiques sociales.

Les emplois générés par ce projet, soit entre 3000 à 4000 durant la période de construction et entre 200 et 300 durant la période d'exploitation (25 ans), ne justifient pas les pertes économiques et d'emplois que risque d'occasionner la baisse du tourisme, ainsi que tous les autres impacts sociaux et environnementaux. Des retombées économiques faibles et de lourdes conséquences sont à prévoir sur le tourisme et la région. Les activités nautiques ainsi que la pêche blanche dans le Fjord seront aussi affectées négativement par la présence de méthanières. C'est tout le secteur touristique qui en subirait les conséquences. La municipalité de Tadoussac appuie d'ailleurs la demande de moratoire sur le transport maritime<sup>23</sup>.

En outre, la vaste majorité des investissements de GNL/Gazoduc iraient à l'extérieur du Québec puisque les promoteurs et promotrices sont américain-es et que le gaz proviendrait de l'Alberta. Aussi, les investisseur-ses du projet sont installé-es dans des paradis fiscaux, et les retombées fiscales pour le Québec sont minimales<sup>24</sup>.

Bref, ce projet ne représente pas une plus value au niveau économique, ni pour les habitant.es du Saguenay et du Fjord ou encore de l'Estuaire du Saint-Laurent, ni pour l'ensemble de l'économie québécoise. Il amènerait cependant d'importantes répercussions et perturbations économiques dans la région du Fjord du Saguenay ainsi que dans les régions limitrophes au parc marin du Saint-Laurent.

### **Absence d'acceptabilité sociale**

Les dernières années ont vu s'accroître au Saguenay et à travers le Québec les mouvements d'opposition au projet GNL, démontrant que celui-ci est loin d'avoir acquis l'acceptabilité sociale : une pétition a recueilli plus de 85 000 signatures, de nombreuses lettres ouvertes co-signées par 40 économistes, 127 universitaires, 150 scientifiques ont été publiées; 250 médecins et professionnel-les de la santé se sont prononcé-es contre le projet; de nombreux groupes communautaires, écologistes, ainsi que des associations étudiantes sont mobilisé-es sur le terrain contre le projet.

L'acceptabilité sociale est cruciale pour le développement de projets rassembleurs pour nos collectivités. Les projets qui répondent réellement aux impératifs climatiques qu'exige la situation de la planète, sont ceux vers lesquels il faut désormais miser.

---

<sup>23</sup>

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1735668/tadoussac-mrc-haute-cote-nord-moratoire-saguenay-trafic-maritime-gnl-quebec-beluga>

<sup>24</sup> [https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL\\_WEB.pdf](https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL_WEB.pdf)

## 6. PROBLÉMATIQUE DU PROCESSUS

Avant de terminer, il nous apparaît important de souligner que le processus de consultation du BAPE et l'absence de prise en compte de l'ensemble du projet nous semblent des éléments problématiques et ont aussi été soulevés par différentes organisations et de nombreux.euse citoyen.nes.

Plusieurs problématiques sont apparues lors de la première partie de la consultation publique. Rappelons à cet égard que :

*“Le BAPE est un organisme gouvernemental impartial relevant du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourraient avoir des répercussions sur leur milieu ou sur leur qualité de vie.”<sup>25</sup>*

### **Maintien de la consultation au milieu de la seconde vague Covid-19**

Tout d'abord, rappelons que bien que le BAPE sur GNL a repoussé son calendrier de travail lors du déclenchement de la pandémie de Covid-19 au printemps 2020, le calendrier a été remis à un moment où il était attendu que surviendrait la seconde vague de Covid-19, à l'automne 2020. Cela a grandement compliqué la participation du public, pourtant vitale à cet exercice démocratique. Une coalition de groupes de la société civile ont demandé le report des audiences de façon à ce qu'elles puissent se tenir en personne, comme ce fut le cas pour la première partie. Or, cet appel ne fût pas entendu.

Il s'agit pourtant d'une consultation vitale, pour la région du Saguenay et le Québec, et cela nécessite l'assurance des meilleures conditions pour que tous.toutes puissent participer. Le rôle des citoyen.nes dans l'exercice du BAPE est central et tout devrait être mis en oeuvre pour répondre à leurs préoccupations et faciliter leur participation. Beaucoup d'entre eux.elles ont attendu longtemps cette consultation et plusieurs ont manqué des journées de travail pour y assister. Nous regrettons que leur appel n'ait pas été entendu et pris en considération.

### **Difficultés de participation du public et d'obtenir des réponses aux questions**

Tout au long de la première partie de la consultation, les citoyen.nes se sont vu limiter leurs interventions à une seule question par assignation et aucune sous question. Or, poser plus d'une question est généralement la norme dans les consultations, notamment pour permettre de répondre aux préoccupations citoyen.nes. Nous regrettons qu'il y ait aussi souvent eu des manques de clarté dans les réponses, notamment concernant la prise en compte de l'impact climatique du projet, pourtant une question centrale pour son acceptation. D'autre part, plusieurs spécialistes et intervenant.es étaient tout simplement absent.es pour répondre aux questions des citoyen.nes, notamment les intervenant.es de la Santé publique sur les aspect des impacts sur la santé.

---

<sup>25</sup> <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/role-bape/>

Aussi, Le temps alloué pour la présentation des mémoires a été fixé à 10 minutes, soit cinq minutes de moins que la moyenne des interventions lors d'audiences du BAPE. Cela nous semble contraire aux procédures du BAPE. Nous comprenons que la commission a reçu un grand nombre de mémoire, toutefois il s'agit justement d'un bon indicateur de la mobilisation du public, et il aurait été avisé de mettre en place des conditions optimales pour cette consultation.

### **Apparence de partialité du président de la commission**

D'autre part, un exercice de consultation et délibération aussi important doit assurer la partialité des personnes en exercice de pouvoir. D'ailleurs, sur le site du BAPE on rappelle que l'impartialité est une des valeurs phares du BAPE et doit se traduire par " le souci d'entendre et d'accorder la même importance à tous, sans parti pris." Or, la présidence du BAPE a souvent laissé perplexes et il y a d'ailleurs apparence de conflit d'intérêt. Cela a d'ailleurs été soulevé durant les différentes étapes de la consultation jusqu'à maintenant, incluant par une coalition de groupes<sup>26</sup>.

Rappelons que le Président de la consultation, Monsieur Denis Bergeron, a eu par le passé des liens très étroits avec l'industrie pétrochimique puisqu'il a travaillé de 1995 à 2011 pour l'Association canadienne de l'industrie de la chimie<sup>27</sup>. Cette association compte notamment parmi ses membres des entreprises pétrolières et gazières<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup>

<https://journalmetro.com/actualites/national/2536170/gnl-quebec-des-ecologistes-demandent-le-depart-du-president-du-bape/>

<sup>27</sup>

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/584602/le-bape-sur-gnl-quebec-preside-par-un-ancien-de-l-industrie-petrochimique>

<sup>28</sup>

[https://www.lapresse.ca/affaires/2020-09-22/energie-saguenay-l-integrite-du-president-du-bape-de-nouveau-remise-en-question.php?fbclid=IwAR0rvWOkfaKl\\_fxABUCJmzsxRIYY-suMzT753F2dKjzq7nSDqu\\_Y8ce\\_CSpl](https://www.lapresse.ca/affaires/2020-09-22/energie-saguenay-l-integrite-du-president-du-bape-de-nouveau-remise-en-question.php?fbclid=IwAR0rvWOkfaKl_fxABUCJmzsxRIYY-suMzT753F2dKjzq7nSDqu_Y8ce_CSpl)

## 7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

- ❖ En tant que Collectif de Femmes pour le Climat, nous avons particulièrement à coeur la protection du climat et de la biodiversité, le respect des droits ancestraux souverains des peuples autochtones, la santé humaine qu'elle soit physique ou psychologique, ainsi que l'acceptabilité sociale et le développement d'alternatives énergétiques et économiques qui répondent à ces prérogatives.
- ❖ En cette ère d'urgence climatique et d'effondrement de la biodiversité, nous estimons que notre société a le devoir de se détourner des grands projets qui empêchent l'atteinte des cibles de réduction des GES et de protection du climat.
- ❖ Loin de faire partie des solutions à l'urgence écologique, le projet de GNL Québec contribuerait à l'aggraver. Nous estimons que le projet GNL Québec est incompatible avec les notions de transition énergétique, de protection du climat et de biodiversité et doit être rejeté. La protection du climat et de la biodiversité, doivent être au coeur de toutes les acceptations des projets.
- ❖ Ce projet n'a pas l'acceptabilité sociale et ne contribue aucunement à sortir le Québec des énergies fossiles et à préserver le climat de notre planète, en plus des risques qu'il fera porter à la biodiversité et aux activités économiques récréotouristiques de la région. Aussi, il contribuera significativement à dévisager le paysage de la région, en particulier sur le passage de l'oléoduc, ainsi que dans le Fjord du Saguenay et dans l'ensemble du parc marin du Saint-Laurent avec le passage des grands navires. La région et le Québec méritent mieux !
- ❖ Les mouvements d'opposition à des projets fossiles au Québec ces dernières années ont démontré qu'une importante part de la population souhaite que des changements concrets soient apportés dans la vision du développement au Québec. Loin de s'appuyer sur des opinions arbitraires, cette opposition se base sur des données concrètes, des rapports d'expert.es et de scientifiques qui alarment sur la situation de la planète et de la biodiversité. D'ailleurs, plusieurs expert.es, des scientifiques, des universitaires et des médecins, se sont prononcé.es à propos du projet de GNL Québec et ils sont nombreux à nous mettre en garde ainsi qu'à appeler au rejet de ce projet.
- ❖ Le Québec a le pouvoir, les ressources, l'expertise et l'audace qu'il faut pour entreprendre le virage des énergies vertes. Nous espérons que les entreprises et nos gouvernants investissent dans des projets porteurs de réelles alternatives. Notre société est prête et possède les ressources et le savoir pour mettre de l'avant le développement de projets collectifs avec des visions à long terme, tout en protégeant notre planète ainsi que le climat. Notre avenir et celui des générations futures en dépend.